

Compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 16 juillet 2020

Mes interventions avaient pour but d'apporter des explications et précisions qui ne sont pas forcément développées, afin d'informer les nouveaux membres des conséquences du choix de leurs votes.

Hormis un seul participant qui a pris plusieurs fois la parole et qui a posé des questions, mes interventions n'ont eu aucun effet. Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ressemble bien une chambre d'enregistrement.

Les membres conseillers municipaux qui siègent dans cette administration sont élus en conseil municipal. Pour les « non-élus », c'est le maire qui les nomme. Je me suis interrogé sur ces (ses) choix. Je pense que des personnes plus proches des besoins des faulquinois avaient davantage leur place ici.

Ce genre de choix porte un nom « **le fait du prince** » que l'on peut résumer ainsi :

« acte arbitraire ».

Acte arbitraire d'un maire qui n'a toujours pas compris le sens de sa fonction.

-----0-----

Ordre du jour

C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de FAULQUEMONT

CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le 07 juillet 2020

Le Président
aux
Membres de la Commission

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
qui se tiendra :

JEUDI 16 JUILLET 2020 à 17 h 00
A L'HOTEL DE VILLE – Salle du Conseil Municipal

Ordre du Jour :

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Installation d'un nouveau conseil d'administration
2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Désignation d'un Vice-Président
3. **ADMINISTRATION GENERALE** : Délégation au Président
4. **ADMINISTRATION GENERALE** : Installation de la commission permanente
5. **ADMINISTRATION GENERALE** : Élaboration d'un règlement intérieur
6. **FINANCES** : Comptes Administratif et de Gestion 2019
7. **FINANCES** : Budget Primitif 2020
8. **ADMINISTRATION GENERALE** : Poursuite d'une procédure d'expulsion
9. **PERSONNEL** : Prime exceptionnelle « Etat d'Urgence Covid 19 »
10. **SECOURS DIVERS** : Aides alimentaires, chauffage, régies d'avances,...
11. **DIVERS**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Composition du conseil d'administration :

- M. le Maire
- Mmes LECLERE - KEMPENICH - COMBAS - BUGOT
- MM. LABRE - PIERSON - BONNET
- Mmes DEBOLD - KOBLER - LUTZ - THOME
- MM. METZINGER - MOUSNIER - ROUFF

Secrétariat : MM. SERAVALLE-GLOMP

Le Président

Bruno BIANCHIN
Maire de FAULQUEMONT

Siège : Mairie de FAULQUEMONT - BP 63 - 57380 FAULQUEMONT - ☎ 03.87.29.70.00 📠 03.87.29.70.01

Banque de France Metz-G 57 00000000 – Perception de Faulquemont

-----0-----

Point 1

N° 01 - ADMINISTRATION GENERALE : Installation du nouveau conseil d'administration

Rapporteur : M. BIANCHIN

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est régi par les articles L 123-4 à L 123-8 et R 123-1 à R 123-65 du code de l'action sociale des familles.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-7 de ce même code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S est fixé par le conseil municipal. Il comprend le Maire, qui en est le Président, et, en nombre égal, entre quatre et huit, des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres extérieurs nommés par le Maire.

Le Conseil Municipal de FAULQUEMONT, par délibération en date du 08 juin dernier, a fixé à 14 le nombre des membres du conseil d'administration et a nommé ses 7 représentants.

Les formalités légales en matière de désignation de certains membres ayant été accomplies par courrier et par affichage, M. le Maire a nommé les 7 membres extérieurs par un arrêté en date du 07 juillet 2020.

Je déclare donc installés les nouveaux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S de FAULQUEMONT, composé comme suit :

<u>Président</u> :	M. le Maire de FAULQUEMONT
<u>Membres élus par le Conseil Municipal</u> :	Mmes LECLERE, KEMPENICH, COMBAS, BUGOT MM LABRE, PIERSON, BONNET
<u>Membres désignés par le Maire</u> :	Mmes DEBOLD, KOBLER, LUTZ, THOME MM. METZINGER, MOUSNIER, ROUFF

-0-

Mon intervention :

Ce que je vais dire ici devra être inscrit au compte-rendu.

Je signale à l'assemblée que l'élection est déjà entachée de plusieurs vices de procédure.

Vous remarquerez que monsieur LABRE est désigné comme étant le rapporteur des points suivants : *Délégations au président (point 3), Installation de la commission permanente (point 4), Secours divers (point 5).*

Premier vice de procédure

- Point 3 : C'est monsieur Alain LABRE qui présente la délibération « Délégations au président ». En qualité de quoi ? De vice-président ?

Second vice de procédure

On notera que c'est monsieur LABRE qui présente cette délibération alors que le président est présent.

- Point 4 : Installation de la commission permanente. Je vous invite à lire le 5^{ème} paragraphe, dernière ligne : Il est écrit ceci : « *Bien entendu, les secours d'urgence, comme les bons alimentaires ou encore les avances financières d'urgence, seront toujours dans un souci de réactivité traités immédiatement, au cas par cas, de façon concertée **par moi-même** et le service social de la mairie* ». Le rapporteur de cette délibération est monsieur LABRE.

Monsieur LABRE dit textuellement ceci : « Par moi-même ». En qualité de quoi ? De vice-Président ?

Troisième vice de procédure

- Point 4 encore :

Le texte présenté par monsieur LABRE dit exactement ceci :

Cette commission permanente, composée pour moitié de conseillers municipaux et pour moitié de membres nommés, désignés les uns et les autres par le Conseil d'Administration, se réunirait en fonction des demandes ou au minimum une fois par trimestre.

Alors que le rôle du vice-président n'est pas défini dans la délibération N°2, comment monsieur LABRE peut-il se prévaloir de cette fonction ? En tant que Vice-président ?

Quatrième vice de procédure

- Point 5 : Si vous lisez le point 5, par effet de domino, c'est donc monsieur LABRE, président de la commission permanente, après avoir été élu vice-président, qui sera aussi chargé de rédiger ce règlement intérieur.

Cinquième vice de procédure

- Pour information monsieur LABRE est également le rapporteur du point N° 10 alors que le président est présent.

Voilà des années que je dénonce ce genre de méthodes. On est donc bien dans un simulacre d'élections, avec des délibérations que l'on vous demande d'approuver. Je vous invite à l'avenir à lire et relire chaque mot, tous ont leur importance.

Monsieur LABRE est donc le futur Vice-Président alors que le vote n'a pas eu lieu. On dit de moi que je suis procédurier, c'est pour cette raison que je ferai ce qui me semble être juste.

C'est pourquoi devant de tels procédés, je vous propose de ne pas retenir la candidature de monsieur LABRE au poste de vice-président du CCAS.

Je suis candidat à ce poste. Je suis capable de travailler avec n'importe qui, et vous pouvez me faire confiance pour que le mot transparence soit inscrit dans la gestion de cette structure, que je vous démontrerai plus tard, comme étant une vraie nébuleuse.

-----0-----

Point 2

N° 02 – ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un Vice-président

Rapporteur : M. BIANCHIN

En vertu des textes régissant les Centres Communaux d'Action Sociale, le Maire de la Ville en est le Président.

Il peut cependant être assisté d'un vice-président chargé de le suppléer en cas d'absence ou d'indisponibilité.

Aussi, en application de l'article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, il vous est proposé à cet effet de PROCEDER à l'élection d'un Vice-Président.

-0-

Voir aussi mon commentaire POINT 1

Le maire demande si l'élection se fait à main levée ou par vote secret. Le secrétaire de séance indique le vote secret.

En matière de vote secret, et d'égalité de traitement entre les candidats, **il y a matière à discussion**. Un carré de papier porte le nom de « LABRE ». A côté de celui-ci, un autre carré de papier vierge de toute inscription.

Vous allez voir l'astuce est là. Pour utiliser le carré de papier blanc vierge de toute inscription, il faut se saisir de celui-ci et inscrire le nom du candidat de son choix ... A la vue de tous les membres présents. Deux membres du conseil d'administration ont osé le faire. **Les autres craignaient-ils d'être vus par le maire et ses colistiers attentifs aux faits et gestes de chacun ?**

Point 3

N° 03 – ADMINISTRATION GENERALE : Délégations au Président

Rapporteur : M. LABRE

Les articles R 123-21 à R 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoient que le Conseil d'Administration peut donner délégation de pouvoirs à son président ou à son vice-président dans un certain nombre de matières, énumérées par décret. Dans le souci de favoriser une bonne administration du CCAS il vous est proposé de confier au président du CCAS les délégations suivantes :

1. Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration,
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des Marchés Publics,
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
4. Conclusion de contrats d'assurance,
5. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
6. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 246-2.

Pour la bonne marche de l'administration, je vous propose donc de **DELEGUER** l'ensemble des matières énumérées ci-dessus au président ou au vice-président en cas d'empêchement.

-0-

Mon intervention :

Je m'explique pour les nouveaux venus. En donnant « *délégations au maire sur un ensemble de prérogatives* », **vous serez donc exclus des décisions** qui seront prises, voire jamais informés.

Pour vous prouver les méthodes contre lesquelles je lutte depuis des années, la délibération a pour objet, et ce n'est pas un hasard : « *Délégations au Président* », alors que, noyé dans le texte, il est inscrit « *délégation de pouvoirs à son président ou à son vice-président* ». C'est cela qui est soumis à votre vote.

Ce système de délégations existe au conseil municipal, je m'y suis toujours opposé, les décisions prises par le maire ne sont jamais communiquées aux élus qui, quand elles le sont, sont mis devant le fait accompli. Les délégations données au maire au conseil municipal ne le sont que pour lui, et à aucun de ses adjoints. J'ai la délibération du conseil municipal ici à disposition.

Point 4

N° 04 – **ADMINISTRATION GENERALE** : Installation de la commission permanente

Rapporteur : M. LABRE

Le CCAS est régulièrement sollicité pour l'attribution d'aides financières et de secours divers.

Pour harmoniser et accélérer les procédures de traitement de ces demandes d'aides, pouvant présenter un caractère d'urgence, l'article R 123-19 du code de l'action sociale et des familles donne la possibilité de créer au sein du Conseil d'Administration, une commission permanente qui se verrait entre autres confier le soin d'attribuer les secours financiers.

Cette commission permanente, composée pour moitié de conseillers municipaux et pour moitié de membres nommés, désignés les uns et les autres par le Conseil d'Administration, se réunirait en fonction des demandes ou au minimum une fois par trimestre.

Elle doit rendre compte de son activité et des décisions prises au Conseil d'Administration du C.C.A.S. au minimum une fois par an.

Bien entendu, les secours d'urgence, comme les bons alimentaires ou encore les avances financières d'urgence, seront toujours dans un souci de réactivité traités immédiatement, au cas par cas, de façon concertée **par moi-même** et le service social de la mairie.

Je vous propose donc :

1. d'**AUTORISER** la création et l'installation d'une telle commission permanente dont le fonctionnement sera précisé par le règlement intérieur ;
2. de **FIXER** à quatre membres sa composition et de **DESIGNER** pour y siéger :
2 élus municipaux 2 membres nommés

Les propositions seront communiquées en séance.

3. de **DELEGUER** à la commission permanente la décision d'attribution des aides financières et de secours divers dans la limite des conditions fixées par le barème instauré pour l'attribution des secours par délibération du 19 avril 2007, point n° 4. Néanmoins, en cas de situation ou d'engagement particuliers, la décision pourra être prise par le Conseil d'Administration réuni à cet effet.

Mon intervention :

J'interviens en demandant comment s'est fait le choix de ceux qui vont siéger dans cette commission. 3 élus municipaux et 2 représentants nommés encore une fois par le maire.

Aucune réponse de l'intéressé. **Je déplore** que soient choisis parmi les représentants, la responsable de l'ASBH et l'ancienne infirmière (en retraite) du CCAS.

Dans ce nouveau conseil, se trouvent le responsable des Restos du Cœur et le président de l'UNIAT local (Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail), ils me semblaient **plus proches des concitoyens au regard** de leurs responsabilités respectives. **Si le responsable des Restos du Cœur s'est montré intéressé pour siéger dans cette commission, le second a décliné ma suggestion.**

Mon commentaire : Cette commission s'est donc vue grossie de deux personnes, le représentant du Resto du Cœur et un autre élu de la liste Bianchin, **ce dernier se gardant bien de me proposer ce poste.**

J'en ai fait la remarque, pensez-vous qu'une des personnes présentes serait venu à ma « rescousse » ?

Une vraie « chambre d'enregistrement » vous-dis-je. **Surtout ne pas déplaire au « Prince ».**

Le vote s'est fait de la même manière que pour le vote du président, tout sauf secret.

Un carré de papier porte le nom des 4 personnes choisies arbitrairement par le maire. A côté de celui-ci, un autre carré de papier vierge de toute inscription.

Pour utiliser le carré de papier blanc vierge de toute inscription, il faut se saisir de celui-ci et inscrire le nom du ou des candidats de son choix ... A la vue de tous les membres présents. Personne n'a osé le faire. De crainte une nouvelle fois d'être vu par le maire et ses colistiers attentifs aux faits et gestes de chacun ?

Il aura fallu mon intervention pour qu'un autre candidat non sollicité trouve sa place. **Le maire a préféré arbitrairement en ajouter 2** de plus plutôt que de rayer un nom sur la liste des 4 choisis par lui. **Surtout ne pas blesser ses obligés.**

-----0-----

Point 5

N° 05 – ADMINISTRATION GENERALE : Elaboration d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration

Rapporteur : M. BIANCHIN

L'article R 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Conseil d'Administration établit son règlement intérieur, afin d'organiser son fonctionnement interne dans le respect des règles fixées par les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R 123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

A l'instar des dispositions relatives aux conseils municipaux, ce règlement est à élaborer dans un délai de six mois suivant l'installation du Conseil d'Administration.

Je vous propose de CHARGER la commission permanente, précédemment installée, d'établir un projet de règlement.

-0-

Mon intervention :

Où on découvre, notamment moi, qu'un tel règlement n'existait pas auparavant.

Parions que **ce règlement a été fait à mon intention**.

Et comme je n'ai pas été « choisi » par le maire pour faire partie de la commission permanente (voir point 4), je ne pourrai donc pas participer à l'élaboration de ce règlement.

-----0-----

Point 6

N° 06 - **FINANCES** : Comptes Administratifs et de Gestion 2019

Rapporteur : Mme KEMPENICH

Vous trouverez en annexe le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale reflétant la gestion du Président durant l'exercice 2019.

Celui-ci se résume de la façon suivante :

Section de Fonctionnement

Dépenses	327 015,43 €
Recettes	<u>332 189,14 €</u>
Excédent de fonctionnement :	5 173,71 €

Section d'Investissement

Dépenses	1 470,00 €
Recettes	<u>9 738,24 €</u>
Excédent d'investissement :	8 268,24 €

Excédent de clôture **13 441,95 €**

L'excédent global comptable n'est toutefois pas disponible en totalité du fait qu'il est reporté d'office sur l'exercice 2020 pour le règlement des dépenses engagées en 2019.
Il vous est proposé en conséquence :

- 1) **d'ADOPTER** le compte administratif 2019 résumé ci-dessus et de donner quitus de sa gestion au Président ;
- 2) **d'ADOPTER** le compte de gestion du Receveur Municipal qui est en parfaite concordance avec les comptes de l'ordonnateur ;
- 3) **d'AFFECTER** comme suit au Budget Primitif 2020 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

- report en fonctionnement : 5 173,71 €

-0-

Mon intervention :

Il s'agit ici de donner quitus de cette gestion, on parle bien de gestion au président du CCAS maire de Faulquemont.

Il me semble important d'informer les membres de cette commission de la gestion du CCAS.

J'ai fait faire une analyse comptable de la gestion du CCAS. En voici un extrait, je n'évoquerai ici que les activités à caractère social, pas le centre de soins infirmiers.

Pour ceux qui le souhaitent, je suis prêt à partager l'analyse complète :

*« L'analyse des rapports d'activité des années 2013 à 2018 du CCAS donnent quelques informations intéressantes. La population communale baisse de façon continue, même si cette baisse n'est que de quelques dizaines de personnes chaque année. **Les demandes d'aides et de secours ont tendance aussi à diminuer. C'est particulièrement vrai pour l'aide alimentaire d'urgence, le nombre de bénéficiaires passe de 43 en 2013 à 15 bénéficiaires en 2018. Les aides financières sont plus fluctuantes avec 35 bénéficiaires en 2014 mais seulement 14 bénéficiaires en 2018.***

Ainsi, les dépenses consacrées aux interventions sociales par le CCAS sont passées de 7650,94 euros en 2013 à 5 400 euros en 2017 ».

Pour 2020, savez-vous quel est le **montant de la subvention qui sera versée au CCAS** pour l'année 2020 ? C'est inscrit dans le budget que vous avez voté il y a une quinzaine de jours. **40 000€.**

Savez-vous monsieur Labre les raisons de cette subvention ?

Entre 2014 et 2019, savez-vous combien la commune a accordé en subventions au CCAS ?

128 000€.

Entre 2008 et 2013, on est toujours sous le mandat du maire, savez-vous combien la commune a accordé en subventions au CCAS ? **317 000€.**

Le montant de 2008 à 2020 inclus est donc égal à :

485 000€ de subventions au CCAS.

Je vous rappelle que c'est de l'argent public, en d'autres termes, ce sont les faulquinois qui payent.

La progression du budget du CCAS de Faulquemont de 2008 à 2019 n'est pas due aux dépenses d'aide sociale.

Enfin, l'auteur de ce rapport conclut : « Alors que la gestion du budget communal se caractérise par une grande prudence en matière de gestion des effectifs (baisse des postes depuis plusieurs années), **la gestion du CCAS** a été peu proactive et **mériterait un audit** ».

Pour ces raisons, je n'accorderai pas mon vote à cette gestion.

Commentaire : A suivre et espérons que le conseil d'administration suivra cette recommandation d'un AUDIT par un organisme indépendant et non par une connaissance.

Ci-après le compte administratif de 2019,

c'est-à-dire les recettes et les dépenses du CCAS de l'année 2019.

Malgré mes mises en garde sur le vote d'un budget auquel ils n'avaient pas participé,

tous ont approuvé celui-ci, sauf deux personnes, dont bien évidemment moi.

Compte Administratif 2019

CCAS FAULQUEMONT
EXERCICE 2019

BALANCE GENERALE

	Budget	Réalisé
Fonctionnement		
Dépense	339 600,00	327 015,43
Recette	339 600,00	332 189,14
Excédent		5 173,71
Déficit		
Investissement		
Dépense	13 000,00	1 470,00
Recette	13 000,00	9 738,24
Excédent		8 268,24
Déficit		
Résultat		
Excédent		13 441,95
Déficit		

CCAS de FAULQUEMONT - 57 - Budget CCAS			CA	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES			A2	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	48 800,00	44 369,00	0,00	0,00	4 231,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	276 900,00	275 170,27	0,00	0,00	1 729,73
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	5 403,16	0,00	0,00	3 596,84
Total des dépenses de gestion courante		334 500,00	324 942,43	0,00	0,00	9 557,57
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 100,00				0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		335 600,00	324 942,43	0,00	0,00	10 657,57
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 900,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	2 100,00	2 073,00			27,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 000,00	2 073,00			1 927,00
TOTAL		339 600,00	327 015,43	0,00	0,00	12 584,57
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	16 800,00	23 310,85	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	235 000,00	232 868,64	0,00	0,00	2 131,36
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	58 000,00	45 768,00	0,00	0,00	12 232,00
75	Autres produits de gestion courante	17 900,00	18 013,95	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		327 500,00	319 961,44	0,00	0,00	7 536,56
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	806,02	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		328 000,00	320 567,46	0,00	0,00	7 432,54
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		328 000,00	320 567,46	0,00	0,00	7 432,54
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		(3) 11 621,68				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	48 600,00	44 369,00	0,00	0,00	4 231,00
60611	Eau et assainissement	900,00	388,81	0,00	0,00	511,19
60612	Énergie - Électricité	1 200,00	1 062,61	0,00	0,00	137,39
60622	Carburants	5 300,00	4 345,59	0,00	0,00	954,41
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00	1 141,13	0,00	0,00	858,87
60632	Fournitures de petit équipement	150,00	81,32	0,00	0,00	68,68
60636	Vêtements de travail	900,00	638,15	0,00	0,00	261,85
6064	Fournitures administratives	600,00	449,26	0,00	0,00	150,74
611	Contrats de prestations de services	2 100,00	2 059,20	0,00	0,00	40,80
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	500,00	320,63	0,00	0,00	179,37
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	4 000,00	5 185,18	0,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	2 800,00	2 881,98	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	1 300,00	1 302,75	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 200,00	700,00	0,00	0,00	500,00
6188	Autres frais divers	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00	516,82	0,00	0,00	83,18
6231	Annonces et insertions	0,00	112,44	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 500,00	10 519,60	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	2 432,56	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 600,00	2 029,21	0,00	0,00	570,79
6281	Concours divers (cotisations...)	900,00	958,76	0,00	0,00	0,00
6288	Autres	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	1 243,00	0,00	0,00	257,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	276 900,00	275 170,27	0,00	0,00	1 729,73
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	162,75	0,00	0,00	37,25
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 800,00	2 300,70	0,00	0,00	499,30
64111	Rémunération principale	151 000,00	143 275,64	0,00	0,00	7 724,36
64131	Rémunérations	3 500,00	13 996,36	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 300,00	64 634,68	0,00	0,00	5 665,32
6453	Cotisations aux caisses de retraite	35 700,00	38 557,24	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	4 500,00	3 245,50	0,00	0,00	1 254,50
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 100,00	3 063,60	0,00	0,00	36,40
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 100,00	1 065,00	0,00	0,00	35,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	3 900,00	3 940,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	928,80	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	5 403,16	0,00	0,00	3 596,84
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Secours d'urgence	1 400,00	180,00	0,00	0,00	1 220,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 65112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6515 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

C-1-3-A01

CCAS de FAULQUEMONT - 57 - Budget CCAS	CA 2019
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6562	Aides	7 600,00	5 221,54	0,00	0,00	2 378,46
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00	1,62	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		334 600,00	324 942,43	0,00	0,00	9 567,57
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provi:	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dotations aux prov. pour dépréciation des acti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	1 100,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		335 600,00	324 942,43	0,00	0,00	10 667,57
023	Virement à la section d'investissement	1 900,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	2 100,00	2 073,00			27,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	2 100,00	2 073,00			27,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 000,00	2 073,00			1 927,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 000,00	2 073,00			1 927,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		339 600,00	327 015,43	0,00	0,00	12 584,57
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R/ 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CCAS de FAULQUEMONT - 57 - Budget CCAS	CA 2019
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	16 600,00	23 310,85	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	16 600,00	23 310,85	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	235 000,00	232 868,64	0,00	0,00	2 131,36
7031	Concessions dans les cimetières	1 000,00	1 262,28	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	234 000,00	231 606,36	0,00	0,00	2 393,64
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	58 000,00	45 768,00	0,00	0,00	12 232,00
7474	Communes	40 000,00	25 000,00	0,00	0,00	15 000,00
7478	Autres organismes	18 000,00	20 768,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	17 900,00	18 013,95	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	17 900,00	18 013,16	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,79	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		327 500,00	319 961,44	0,00	0,00	7 538,56
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500,00	606,02	0,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	500,00	447,00	0,00	0,00	53,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	159,02	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		328 000,00	320 567,46	0,00	0,00	7 432,54
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		328 000,00	320 567,46	0,00	0,00	7 432,54
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		11 621,68				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 775.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CCAS de FAULQUEMONT - 57 - Budget CCAS	CA 2019
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	5 800,00	1 470,00	0,00	4 330,00
2188	Autres	5 800,00	1 470,00	0,00	4 330,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	5 800,00	0,00	0,00	5 800,00
2313	Constructions	5 800,00	0,00	0,00	5 800,00
Total des dépenses d'équipement		11 600,00	1 470,00	0,00	10 130,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00
Total des dépenses financières		1 400,00	0,00	0,00	1 400,00
TOTAL DEPENSES REELLES		13 000,00	1 470,00	0,00	11 530,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 000,00	1 470,00	0,00	11 530,00
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexe IV A5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RJ 041.

CCAS de FAULQUEMONT - 57 - Budget CCAS	CA 2019
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00
	Total des recettes financières	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 900,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	2 100,00	2 073,00		27,00
28182	Matériel de transport	2 100,00	2 073,00		27,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 000,00	2 073,00		1 927,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	4 000,00	2 073,00		1 927,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	5 400,00	2 073,00	0,00	3 327,00
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018	7 665,24			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 pouvant figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

C-1-3-B02

Point 7

Budget primitif prévisions de recettes et de dépenses de l'année 2020.

N° 07 - FINANCES : Budget Primitif 2020

Rapporteur : Mme KEMPENICH

Je vous sou mets en annexe le projet de budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2020.

Ce document se résume de la façon suivante :

<u>DEPENSES TOTALES</u>	<u>362 400 €</u>
Dépenses de fonctionnement :	337 000 €
Dépenses d'investissement :	25 400 €
<u>RECETTES TOTALES</u>	<u>362 400 €</u>
Recettes de fonctionnement :	337 000 €
Recettes d'investissement :	25 400 €
<u>EQUILIBRE</u>	<u>OUI</u>

-0-

L'adjointe aux finances ayant précisé sur la délibération ci-dessus que le budget était à l'équilibre, **j'ai donc dû apporter la précision suivante :**

Indiquer qu'il y a équilibre, n'est pas suffisant pour faire approuver un budget quand on sait que

Conformément à l'article L.1612-4 du CGCT, le budget doit être voté en équilibre pour chacune des deux sections (fonctionnement et investissement).

Un vote du budget en déséquilibre constitue un motif de saisine de la chambre régionale des comptes par le préfet

Indiquer donc qu'il y a « équilibre », n'a pas de sens si ce n'est que pour obtenir vos votes.

Suite à mon intervention qui n'était qu'une précision, nous avons été plusieurs à être surpris par la colère qui se voyait sur le visage de cette adjointe aux finances.

Une rage exprimée par la violence de ses mots, jusqu'à dire « *que je racontais n'importe quoi* ».

Cette nouvelle adjointe ne me connaît pas, pas plus que je ne la connais.

De toute évidence elle n'était pas préparée à mon intervention, ceci étant sa compétence et sa connaissance du sujet devaient lui permettre de me répondre sagement.

Pourquoi alors cette colère et cette rage si peu contenues ?

Ci-après le budget primitif de 2020.

Malgré mes différentes mises en garde, tous ont approuvé celui-ci, sauf moi.

Budget Primitif 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2019	Pour mémoire Réalizations 2019	Propositions
O11	Charges à caractère général	48 600	44 369,00	56 300
O12	Charges de personnel	276 900	275 170,27	267 100
O14	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante	9 000	5 403,16	9 000
Total des dépenses de gestion courante		334 500	324 942,43	332 400
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			1 000
68	Dotations aux provisions			
O22	Dépenses imprévues	1 100		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		335 600	324 942,43	333 400
O23	Virement à la section d'investissement	1 900		
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100	2 073,00	3 600
O43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 000	2 073,00	3 600
		339 600	327 015,43	337 000

D 002 RESULTAT REPORTE

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

337 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2019	Pour mémoire Réalizations 2019	Propositions
O13	Atténuation de charges	16 600	23 310,85	16 300
70	Produits des services, du domaine, ventes	235 000	232 868,64	235 000
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions, participations	58 000	45 768,00	60 000
75	Autres produits de gestion courante	17 900	18 013,95	18 200
Total des recettes de gestion courante		327 500	319 961,44	329 500
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	500	606,02	2 400
Total des recettes réelles de fonctionnement		328 000	320 567,46	331 900
TOTAL		328 000	320 567,46	331 900

R 002 RESULTAT REPORTE

5 100

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

337 000

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

3 600

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget 2019	Pour mémoire Réalizations 2019		Propositions
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 600	44 359,00		56 300
60611	Eau et assainissement	900	388,81		900
60612	Electricité	1 200	1 062,61		1 200
60622	Carburants	5 300	4 345,59		5 000
60628	Produits pharmaceutiques	2 000	1 141,13		2 500
60632	Fournitures de petits équipements	150	81,32		150
60636	Vêtements de travail	900	638,15		900
6064	Fournitures administratives	600	449,26		600
611	Contrat de prestations de services	2 100	2 059,20		12 200
615221	Entretien de bâtiments publics	500	320,63		500
61551	Entretien de matériel roulant	4 000	5 185,18		5 000
61558	Entretien d'autres biens mobiliers	2 800	2 881,98		2 900
6161	Assurance multirisques	1 300	1 302,75		1 350
6184	Versement à des organismes de formation	1 200	700,00		1 200
6188	Autres frais divers	6 000	6 000,00		-
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600	516,82		600
6231	Annonces et insertions	-	112,44		-
6232	Fêtes et cérémonies	10 500	10 519,60		10 100
6251	Voyages et déplacements	2 050	2 432,56		4 000
6262	Frais de télécommunication	2 800	2 029,21		2 200
6281	Concours divers	900	958,76		1 200
6288	Autres services extérieurs	1 500	-		2 300
63512	Taxes foncières	1 500	1 243,00		1 500
O12	CHARGES DE PERSONNEL	276 900	275 170,27		267 100
64111	Personnel permanent	151 000	143 275,64		152 000
64131	Personnel temporaire	3 500	13 996,36		
6451	Cotisations à l'URSSAF	70 300	64 634,68	62 468,03	62 500
6453	Cotisations aux caisses de retraite	35 700	38 557,24	37 264,74	37 300
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	4 500	3 245,50	3 136,71	3 200
6455	Assurances des risques statutaires	3 100	3 063,60		3 700
6456	Versements au FNC du supplément familial	1 100	1 065,00		1 100
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	3 900	3 940,00		3 950
	* ASPECT 1,7 % du 641 : 2 674,00 € (base = compte administratif 2019) 157 272,00 € x 1,70 % = 2 673,62 € arrondi à 2 674 €				
	* ASPECT titres repas : 1 275 €				
6475	Médecine du travail	800	928,80		900
6332	Cotisations au FNAL (Fonds National d'Aide aux Logements)	200	182,75	157,29	200
6336	Cotisations aux centres de gestion et de formation de la fonction publique territoriale	2 800	2 300,70	2 223,58	2 250
O14	Atténuation de produits				

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget 2019	Pour mémoire Réalizations 2019		Propositions
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 000	5 403,16		9 000
6561	Secours d'urgence	1 400	180,00		1 400
6562	Aides	7 600	5 221,54		7 600
	* Alimentation+chauffage (4 300 €)				
	* Aides financières (3 300 €)				
658	charges diverses de la gestion courante	-	1,62		
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				1 000
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		-		1 000
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS				
022	Dépenses imprévues	1 100			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	335 600	324 842,43		333 400
023	Virement à la section d'investissement	1 900			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 100	2 073,00		3 600
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées				
676	Diff sur réalisations transférées en investissement				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 100	2 073,00		3 600
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	4 000	2 073,00		3 600
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	339 600	327 015,43		337 000

D 002 Résultat reporté

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

337 000

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget 2019	Pour mémoire Réalizations 2019		Propositions
O13	Atténuation de charges	16 600	23 310,85		16 300
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	16 600	23 310,85		16 300
70	Produits des services, du domaine	235 000	232 868,64		235 000
7031	Concessions dans les cimetières	1 000	1 262,28		1 000
704	Soins infirmiers	234 000	231 606,36		234 000
74	Dotations, subventions et participations	58 000	45 768,00		60 000
7474	Subvention Commune	40 000	25 000,00		40 000
7478	Subvention C P A M	18 000	20 768,00		20 000
75	Autres produits de gestion courante	17 900	18 013,95		18 200
752	Revenus des immeubles	17 900	18 013,16		18 200
758	Produits divers de gestion courante	-	0,79		
76	Produit financiers				
77	Produits exceptionnels	500	606,02		2 400
7713	Libéralités reçues	500	447,00		2 400
7788	Produits exceptionnels divers		159,02		
	TOTAL DES RECETTES REELLES	328 000	320 567,46		331 900

	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	328 000	320 567,46		331 900
--	---	----------------	-------------------	--	----------------

	R 002 Résultat reporté				5 100
--	-------------------------------	--	--	--	--------------

	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				337 000
--	---	--	--	--	----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Reports	Propositions	Total
21	Immobilisations corporelles		20 900	20 900
23	Immobilisations en cours		3 100	3 100
Total des dépenses d'équipement			24 000	24 000
16	Emprunts et dettes assimilées		1 400	1 400
Total des dépenses financières			1 400	1 400
Total des dépenses réelles d'investissement			25 400	25 400
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections			
O41	Opérations patrimoniales			
Total des dépenses d'ordre d'investissement				
TOTAL			25 400	25 400

OO1 Déficit d'investissement reporté

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 25 400

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Reports	Propositions	Total
13	Subventions d'équipement		12 200	12 200
Total des recettes d'équipement			12 200	12 200
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)			
1068	Réserves			
16	Emprunts et dettes assimilées		1 400	1 400
O24	Produits des cessions			
Total des recettes financières			1 400	1 400
Total des recettes réelles d'investissement			13 600	13 600
O21	Virement de la section de fonctionnement			
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections		3 600	3 600
O41	Opérations patrimoniales			
Total des recettes d'ordre d'investissement			3 600	3 600
TOTAL			17 200	17 200

OO1 Excédent d'investissement reporté

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 25 400

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 600
--	-------

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES D'EQUIPEMENT
non individualisées en opérations
POUR INFORMATION

Art.	Libellé	Reports	Propositions	Total
	DEPENSES		24 000	24 000
21	Immobilisations corporelles		20 900	20 900
2182	Matériel de transport			
2183	Matériel de bureau et informatique		19 400	19 400
2188	Autres		1 500	1 500
23	Immobilisations en cours		3 100	3 100
2313	Travaux de constructions		3 100	3 100
	RECETTES AFFECTEES		12 200	12 200
1328	Autres subventions		12 200	12 200
	BESOIN DE FINANCEMENT		11 800	11 800
	EXCEDENT DE FINANCEMENT			

SECTION D'INVESTISSEMENT
OPERATIONS FINANCIERES

Art.	Libellé	Reports	Propositions	Total
	DEPENSES		1 400	1 400
001	Déficit d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées		1 400	1 400
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 400	1 400
	RECETTES		13 200	13 200
001	Excédent d'investissement reporté		8 200	8 200
1068	Affectation en réserves			
	Ressources propres externes			
10222	Fonds de compensation TVA			
	Autres recettes financières		1 400	1 400
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 400	1 400
024	Produits de cessions			
	Transferts entre sections		3 600	3 600
28182	Amortissements des immobilisations		2 100	2 100
28188	Amortissements des immobilisations		1 500	1 500
021	Virement de la section de fonctionnement			
	DEFICIT			
	EXCEDENT		11 800	11 800

-----0-----

Les points suivants (8,9,10) relatifs à des délibérations sur des personnes, ne seront pas développés

Néanmoins, au cours du dernier point à l'ordre du jour, **nous avons découvert qu'un peu moins de 90€ avaient été attribués à 3 familles**, à la grande satisfaction de l'adjoint rapporteur de cette délibération.

C'est oublier la mission d'un CCAS.

-----0-----

Vous découvrirez ci-après les aides que peut vous apporter le Centre Communal d'Action Sociale de Faulquemont.

Dire que cette municipalité, par la voix de l'adjoint LABRE, se réjouit d'avoir accordé 1 don global de moins de 90€ à trois familles dans le besoin, soit environ 30€ chacune.

Au regard du budget du CCAS de Faulquemont (voir plus haut), on PEUT, on DOIT s'étonner de si peu de générosité.

Qu'est-ce qu'un CCAS ? Quelles sont les missions du Centre Communal d'Action Sociale ?

Au sein d'une commune, il existe un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Cet établissement s'appelle le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les CCAS constituent l'outil principal des municipalités pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Ainsi, les CCAS ont **pour rôle de** lutter contre :

- L'exclusion,
- D'accompagner les personnes âgées,
- De soutenir les personnes souffrant de handicap
-
- Et de gérer différentes structures destinées aux enfants.

Pour y parvenir, les CCAS possèdent d'ailleurs une double fonction :

- Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale :
 - Instruction des dossiers de demande,
 - Aide aux démarches administratives...)
- Dispenser l'aide sociale facultative
 - Aide alimentaire,
 - Micro crédit social,
 - ...

**Si vous êtes en difficulté,
le Centre Communal d'Action Sociale
de votre lieu de résidence**

peut vous aider.

Le Centre Communal d'Action sociale est le meilleur outil de la municipalité **pour s'assurer que chacun puisse bénéficier des aides auxquelles il a droit** et mettre en place des solidarités au sein de la commune.

Les CCAS réalisent des enquêtes sociales dans le but de repérer les bénéficiaires potentiels puis de les aider à constituer les différents dossiers administratifs. En parallèle, le CCAS établit un fichier des personnes aidées qui permet à la municipalité une meilleure connaissance des besoins de ses habitants et donc d'ajuster les moyens de son CCAS entraînant ainsi un cercle vertueux de solidarités.

Par conséquent le rôle du CCAS est double :

- **Il accompagne l'attribution des aides sociales légales :**
 - Il informe et guide les habitants en situation de fragilité ;
 - Il instruit les demandes d'aides. **Cela participe à la lutte contre le non-recours aux aides sociales.**
- **Il est à l'initiative d'actions sociales locales**
 - Attribution de prêts sans intérêt,
 - Secours d'urgence,
 - Aides alimentaires pour les personnes en grande difficulté...

Ce qu'il faut savoir : Il existe 3 niveaux d'aides sociales :

- *La protection sociale qui est issue de vos cotisations (retraite, chômage, sécurité sociale ...).*
- *Des aides sociales légales accessibles à tous dès lors que vous respectez les critères d'attribution (RSA, aides aux personnes âgées, handicap...).*
- *L'Action sociale est une forme volontariste de l'aide sociale. Elle dépasse le cadre de la loi et initie elle-même des actions de solidarités. Elle intervient surtout au niveau local.*

Les aides du CCAS : Micro crédit CCAS, aide alimentaire, secours, lutte contre l'exclusion

- Le micro crédit social (ou personnel) : Il s'agit d'un prêt à taux zéro accessible aux personnes exclues du système bancaire. Selon votre situation et la légitimité de votre demande, son montant est compris entre 300 et 5.000 euros. Pour le rembourser, vous disposez de 5 ans maximum.
- L'aide alimentaire : Les CCAS permettent aux personnes en grandes difficultés financières d'obtenir de la nourriture gratuitement. L'aide alimentaire peut être distribuée sous forme d'argent ou d'aide à la cantine pour les enfants.
- Les chèques d'accompagnement personnalisé : Tout comme l'aide alimentaire, les chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) sont distribués aux personnes dans les situations les plus difficiles pour faire face à l'urgence. Pour en bénéficier, il faut en faire la demande au CCAS. Ils se présentent sous forme de tickets dont la valeur est comprise entre 10 et 30 euros. Les chèques d'accompagnement personnalisé peuvent être utilisés dans les commerces pour acheter des denrées alimentaires, des produits d'hygiène, des médicaments ou des dépenses pour vos enfants (vêtements, fournitures, loisirs).
- Les secours : Il s'agit d'aides financières ponctuelles, sous forme de prêt **non remboursable** et destiné à répondre aux situations d'urgence.
- Les demandes de domiciliation : Presque toutes les démarches administratives et demandes d'aides vous obligent à posséder une adresse postale. Le CCAS permet aux personnes sans domicile fixe d'obtenir une adresse officielle indispensable à l'obtention de leurs aides.

Les aides et le soutien du CCAS aux personnes âgées :

- [L'allocation simple](#) : Réservée aux personnes de plus de 65 ans (ils constituent la principale population victime de l'exclusion). Cette aide est attribuée aux personnes qui ne perçoivent pas de retraites ou de revenus suffisants pour supporter les coûts d'une aide à domicile. L'allocation simple est allouée sous forme financière ou matérielle par l'État. La demande se fait au CCAS de votre commune.
- [Aide ménagère](#) : Si vous éprouvez des difficultés à effectuer les tâches ménagères et les gestes de base du quotidien comme les courses, la toilette ou la cuisine, vous pouvez demander une aide-ménagère à domicile. L'accord est donné par le département et il existe des conditions à respecter, en termes d'âge et de ressources. Le montant attribué pour cette aide dépend de vos revenus. Sachez que l'aide à domicile est un dispositif particulièrement encadré (aussi bien dans la nature des tâches à exécuter que pour le temps passé à les réaliser). Les demandes d'aide-ménagère doivent être réalisées en mairie ou au CCAS/CIAS.
- [Portage des repas à domicile](#) : Les personnes de plus de 65 ans qui vivent avec de faibles ressources et éprouvent des difficultés à faire leurs courses ou cuisiner peuvent bénéficier du portage de leur repas. Cette aide possède 2 cas de figure : la livraison des repas chauds au domicile par une entreprise partenaire ou le fait de se rendre dans un foyer restaurant si la mobilité du bénéficiaire le lui permet. La demande de portage de repas à domicile se fait auprès du CCAS de votre commune.

Concernant les aides et le soutien du CCAS aux personnes âgées
ci-dessus, il est regrettable que le président de l'UNIAT ait décliné
ma suggestion d'intégrer la commission permanente (Point 4).
De par son rôle, il me semblait plus à même de connaître
les besoins de ses administrés.